

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante et unième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 15 – 19 août 2011

Questions administratives

Relations avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement

RAPPORT DU PNUE

1. Le présent document a été établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

**Introduction**

2. Depuis la quinzième session de la Conférence des Parties à la CITES et la soixantième session du Comité permanent, le PNUE a maintenu et, dans certains domaines, renforcé son soutien au Secrétariat de la CITES, grâce à d'étroites relations de travail.
3. Après la nomination du nouveau Secrétaire général, qui est entré en fonction en mai 2010, des évolutions positives majeures sont intervenues. Le PNUE a noté avec satisfaction le renforcement des liens avec le Secrétariat de la CITES dans plusieurs domaines couvrant à la fois l'administration et la coopération au niveau des programmes. Il a aussi observé une amélioration sensible de la coopération entre plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité au cours de l'année écoulée.
4. Le Secrétaire général a favorisé un regain de collaboration, dans le cadre du mandat de la CITES, en privilégiant une politique d'ouverture à l'égard d'un ensemble de partenaires clés, y compris le PNUE et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, dans les différents domaines d'un programme de travail fondé sur le respect et l'appui mutuels. Ces efforts ont permis le développement d'alliances solides au cours de l'année écoulée, dans l'intérêt des Parties à la CITES.
5. En outre, avec l'appui du PNUE, qui a servi de facilitateur neutre pour des consultations avec le personnel, le Secrétariat a fait l'objet d'une restructuration interne, avec notamment des modifications des dotations en effectifs ainsi que la création de nouveaux postes dans le domaine de l'application et du respect des lois. Cette restructuration a favorisé de nouvelles initiatives et s'est traduite par des améliorations considérables du travail du Secrétariat grâce à un renforcement des capacités.
6. Le rapport ci-après met en évidence différents aspects de la collaboration entre le Secrétariat de la CITES et le PNUE depuis mars 2010, en s'attachant notamment à l'appui apporté par le PNUE aux questions de fond et aux questions d'administration.

**Appui de fond apporté par le PNUE à la CITES**

7. Les activités spécifiques ci-après illustrent la façon dont le PNUE et le Secrétariat de la CITES ont travaillé ensemble depuis la quinzième session de la Conférence des Parties.

**Coopération et soutien au niveau mondial**

**Le point sur la gouvernance internationale de l'environnement et Rio+20**

8. A l'occasion du vingtième anniversaire du Sommet de la Terre, tenu à Rio en 1992, les gouvernements, aidés par les organismes des Nations Unies, organiseront en juin 2012, à Rio de Janeiro, la Conférence

des Nations Unies sur le développement durable, ou « Conférence Rio+20 », afin de dresser le bilan des réalisations et des lacunes de l'action internationale dans le domaine du développement durable au cours des vingt dernières années. Deux thèmes en particulier retiendront l'attention : « l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté » et « le cadre institutionnel du développement durable ».

9. Tous les organismes des Nations Unies ont été invités à partager les données d'expérience et les enseignements qu'ils ont accumulés afin d'alimenter le processus préparatoire et c'est dans cette optique que le PNUE a mis son expertise à la disposition du Comité préparatoire. Pour ce qui est du thème concernant le cadre institutionnel du développement durable, le Président du Conseil d'administration du PNUE a rendu compte des travaux du Groupe consultatif de ministres ou représentants de haut niveau sur la gouvernance internationale de l'environnement (Conclusions des réunions de Nairobi-Helsinki), qui font partie intégrante du cadre institutionnel du développement durable, lors de la deuxième réunion du Comité préparatoire qui s'est tenue en mars 2011.
10. Les Conclusions des réunions de Nairobi-Helsinki mettent en évidence la nécessité de plusieurs larges réformes institutionnelles du système actuel de gouvernance internationale de l'environnement, qui pourraient aussi avoir des incidences sur les accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier ceux administrés par le PNUE. La recommandation concernant ces accords vise la fragmentation actuelle du système, qui conduit à d'importantes inefficacités et à des chevauchements dans l'administration des accords multilatéraux. Elle cherche aussi à favoriser la mise en œuvre grâce à l'établissement d'un groupe de la mise en œuvre qui aiderait, notamment, les pays en développement à respecter leurs engagements grâce au renforcement des capacités et à un appui technique.
11. Le PNUE organise le Congrès mondial sur la justice, la gouvernance et le droit au service d'un environnement durable en préalable à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ou Rio+20, du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil). Le Congrès mondial aura lieu conjointement avec le Forum des femmes dirigeantes sur la justice sociale et la gouvernance au service d'un environnement durable, prévu pour le 4 juin, également à Rio de Janeiro.
12. Le Secrétariat de la CITES co-parraine le Congrès mondial sur la justice, la gouvernance et le droit au service d'un environnement durable ([www.unep.org/delc/worldcongress](http://www.unep.org/delc/worldcongress)), le Secrétaire général de la CITES étant aussi membre du Comité directeur du Congrès.
13. Ces deux réunions de haut niveau contribueront aux résultats de Rio+20 en présentant leurs conclusions respectives à la Conférence. Le Congrès mondial jouera un rôle moteur dans la présentation d'une Déclaration de principes sur la justice, la gouvernance et le droit au service d'un environnement durable pour les prochaines décennies. Ces principes seront soumis au Président de Rio+20 et aux chefs d'État ainsi qu'à d'autres représentants de haut niveau présents à la Conférence.
14. Le Congrès mondial réunira des ministres de la Justice, des procureurs généraux, des vérificateurs des comptes (Cour des comptes), des présidents de Cour suprême, des hauts magistrats et des parlementaires de tous les pays du monde, ce qui présentera un grand intérêt pour la CITES, notamment pour ses efforts de mise en œuvre.
15. En soutenant le processus Rio+20, le Congrès mondial a pour objectif de favoriser une vision commune des principales parties prenantes sur la manière de passer de la parole aux actes et de tirer parti du droit, de la justice et de la gouvernance pour promouvoir un développement durable. Le Congrès définira les actions à engager à l'avenir pour réaliser cet objectif.
16. Les participants au Congrès débattront du rôle et des interactions du droit, de la justice et de la gouvernance en tant que dimensions essentielles de la préservation de l'environnement, et, inversement, de la viabilité environnementale en tant que dimension primordiale du droit, de la justice et de la gouvernance au service du développement durable. Les participants seront aussi invités à réfléchir à la mission particulière qui leur incombe en qualité de hauts représentants des fonctions juridiques et politiques fondamentales au niveau national et aux possibilités qu'ils ont d'influer sur la mise en place de mécanismes et d'outils appropriés pour préserver et encourager la viabilité environnementale, notamment en favorisant et en défendant les changements de gouvernance requis aux niveaux national, régional et mondial, et pour contribuer ainsi plus efficacement à un monde plus durable.

17. Au-delà de 2012, l'objectif à long terme du Congrès mondial est de renforcer les structures de mise en œuvre à l'avenir du droit et de la politique de l'environnement en assurant l'implication des participants au Congrès et d'autres parties prenantes clés et en les consultant.

#### **Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux sur l'environnement (InforMEA)**

18. Le PNUE, par le biais de sa Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales et en coopération avec les principales parties prenantes aux grands accords internationaux sur l'environnement mondial, a facilité et soutenu une initiative de gestion des connaissances et des informations sur ces accords intitulée Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux sur l'environnement (InforMEA) ([www.informea.org](http://www.informea.org)).
19. Cette initiative, qui regroupe 12 accords multilatéraux sur l'environnement, a pour objectif la mise en place de systèmes informatiques harmonisés et interopérables pour soutenir les activités de gestion du savoir entre les accords, dans l'intérêt des Parties et de la communauté environnementale. Les accords multilatéraux sur l'environnement participants sont les six accords relatifs à la biodiversité (Convention sur la diversité biologique, CITES, Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Convention de Ramsar et Convention du patrimoine mondial) et les trois conventions sur les produits chimiques (Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm) ainsi que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Montréal.
20. Le Secrétariat de la CITES a joué un rôle central dans cette initiative et a soutenu les différentes phases des travaux en mettant à disposition ses capacités de réflexion stratégique, ses données d'expérience et son expertise. Il coprécide le Comité directeur de l'Initiative de gestion des connaissances et des informations sur les accords multilatéraux sur l'environnement et a participé activement à toutes les réunions du Groupe de travail de cette initiative.
21. Le Secrétaire général a largement encouragé et défendu cet outil, qui devrait beaucoup aider les Parties, les secrétariats des conventions et les autres parties prenantes à mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement aux niveaux national, régional et mondial.
22. Le Secrétaire général de la CITES, de concert avec les chefs de secrétariat des autres accords multilatéraux sur l'environnement, a participé au lancement officiel de l'outil en juin 2011 lors de la deuxième réunion du Comité directeur.

#### **Appui technique et scientifique apporté par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature**

23. Par l'intermédiaire du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (WCMC), le PNUE a continué de fournir un appui technique et scientifique au Secrétariat de la CITES. Les activités correspondantes sont menées à bien sur la base de contrats avec le Secrétariat de la CITES et d'autres donateurs. Le PNUE-WCMC gère la Base de données sur le commerce de la CITES, qui comprend des données sur le commerce des espèces sauvages visées par la Convention, rassemblées à partir des informations communiquées par les Parties dans leurs rapports annuels. Cet outil unique est disponible en ligne<sup>1</sup> et contient désormais plus de 11,2 millions d'entrées sur le commerce. Il est utilisé régulièrement par le Secrétariat, les autorités nationales, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales pour mettre en évidence l'évolution des opérations commerciales et déterminer la mesure dans laquelle la Convention est appliquée. Des conseils sont dispensés au Secrétariat de la CITES sur le volume et les tendances des échanges commerciaux et les questions scientifiques et techniques (par exemple : répartition des espèces et nomenclature) et un appui lui est fourni sur les questions concernant la communication et la gestion de l'information et la formation.
24. Les projections graphiques des données sur le commerce de la CITES ont été lancées en juillet 2010 pour le trente-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention. Elles ont été conçues par le PNUE-WCMC pour placer dans une nouvelle optique, plus interactive et dynamique, les données sur le commerce soumises par les Parties dans leurs rapports annuels à la CITES. En outre, le PNUE-WCMC a mis au point une base de données en ligne pour gérer le processus d'examen du commerce important de

---

<sup>1</sup> <http://www.unep-wcmc.org/citestrade/trade.cfm>

la CITES, qui est maintenant alimentée par le Secrétariat. Cette base de données permettra de suivre les progrès réalisés pour chaque espèce ou pays identifié pour examen au travers des 22 phases du processus. Ce dispositif émettra des alertes automatiques signalant les dates butoirs à l'intention des responsables de la mise en œuvre d'actions spécifiques. Il sera intégré à la base de données sur les espèces de la CITES afin de faciliter l'enregistrement des noms des espèces et leur répartition au niveau des pays.

25. Le PNUE-WCMC a travaillé avec le Secrétariat pour établir, sur un CD-ROM, la liste des espèces CITES de 2011, qui comprend un index des espèces de la CITES et un historique des listes de la CITES. Cette liste de contrôle sera bientôt disponible sur le site Internet de la CITES.
26. Le PNUE-WCMC est un membre actif du groupe de la CITES pour la délivrance informatisée des permis et a travaillé étroitement avec la CITES pour élaborer cet outil. Il a aussi participé au projet pilote sur cette question réalisé par les organes de gestion du Royaume-Uni et de la Suisse. En outre, avec l'aide de la Commission européenne, il a mis au point un système d'échange électronique d'informations sur les permis (EPIX), qui facilite l'échange et la vérification électroniques des permis. Le PNUE-WCMC collabore avec le Secrétariat de la CITES pour promouvoir et développer l'EPIX aux fins de son utilisation par toutes les Parties ; il sera ainsi possible de collecter en temps réel des données sur les permis et de progresser vers leur délivrance informatisée.
27. Aux termes d'un contrat avec le Gouvernement finlandais, le PNUE-WCMC travaille actuellement sur une étude intitulée *Promoting synergies within the cluster of biodiversity-related multilateral environmental agreements* (Promouvoir les synergies entre accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité). Cette étude analysera les synergies possibles entre les six accords mondiaux relatifs à la biodiversité (Convention sur la diversité biologique, CITES, Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Convention de Ramsar et Convention du patrimoine mondial), en se focalisant sur les domaines suivants : interface science-politique, stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité, mise en œuvre au niveau national du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, communication d'informations au niveau national et renforcement des capacités. Cette étude s'appuiera sur les résultats du Colloque nordique sur les synergies entre accords sur la biodiversité, qui s'est tenu en avril 2010 à Helsinki (Finlande).

#### **Autres initiatives**

28. Afin de soutenir les efforts de renforcement des synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement et d'en tirer parti au sein du Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique, le PNUE a établi, en coopération avec le Secrétariat de la CITES (ainsi qu'avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, la Convention de Ramsar et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture), un tableau identifiant les interactions entre chacun des objectifs d'Aichi et les accords multilatéraux pertinents. Des discussions sont actuellement en cours pour étudier la possibilité de pousser ces travaux plus avant. Le PNUE a aussi présenté des observations sur le projet de document intitulé « *CITES Parties and National Biodiversity Strategies and Action Plans under the Convention on Biological Diversity – A Draft Guide* ». Par la suite, il a fourni un appui régional spécifique pour la diffusion et l'utilisation de ce guide.
29. Le rapport du Secrétariat de la CITES sur l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages intitulé *CITES Electronic Permits and Certificates: Lessons Learned for the Development of a Permit or Certificate to Regulate Access to Genetic Resources* a été distribué par le PNUE à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Nagoya. Ce rapport fait partie d'une série de 'documents de synthèse' publiés par la Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales du PNUE et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pour la dixième réunion de la Conférence.
30. Afin d'améliorer encore la coopération entre le PNUE et les accords multilatéraux sur l'environnement qu'elle administre, y compris le Secrétariat de la CITES, la Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales s'efforce de renforcer les moyens dont elle dispose dans ses Bureaux de Genève grâce à l'établissement d'un Service des politiques stratégiques et de la facilitation.

## **Coopération et appui au niveau régional**

31. Le PNUE, grâce aux travaux menés par ses points focaux chargés des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité en place dans les régions, a soutenu la mise en œuvre du programme de travail de la CITES. Ces activités ont été organisées en étroite collaboration entre les Divisions du PNUE au siège, les Bureaux régionaux du PNUE et le Secrétariat de la CITES.
32. Le PNUE a aussi contribué à l'examen et à la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité en fournissant une assistance technique à une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux organisés en Afrique, en Asie occidentale, dans la région Asie-Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.
33. Pour compléter les initiatives régionales, le PNUE, par l'intermédiaire de ses Bureaux régionaux, sert aussi de voie de communication entre certains gouvernements et le Secrétariat de la CITES sur des thèmes intéressant le programme de travail de la Convention. Des questions sur ce sujet ont été envoyées régulièrement au Secrétariat à Genève.

## **Appui à la région africaine**

34. Le Secrétariat de la CITES a organisé la troisième réunion sur l'éléphant d'Afrique, à Gigiri (Kenya) du 1er au 3 novembre 2010. Cette réunion, organisée dans le cadre du programme de suivi de l'abattage illicite d'éléphants (MIKE), a reçu un concours financier de la Commission européenne. Elle a réuni 62 représentants de 35 des 37 États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE, de la Commission européenne, de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)/Groupe des spécialistes de l'éléphant d'Afrique (GSEAf), du Réseau de surveillance du commerce des espèces sauvages (TRAFFIC), de l'Université de Mainz, du Secrétariat de la CITES et de son programme MIKE. Elle était présidée par le Directeur de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE et a donné l'occasion aux États de l'aire de répartition de progresser dans des domaines d'intérêt commun et de continuer à œuvrer à la recherche d'un consensus sur les questions concernant les éléphants à propos desquelles ils étaient en désaccord.
35. La Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales du PNUE a organisé et animé un atelier régional sur le renforcement des capacités des pays africains dans l'optique des négociations multilatérales sur l'environnement, qui a eu lieu les 4 et 5 novembre 2010 à Nairobi (Kenya). Cet atelier, fruit de la collaboration entre le Secrétariat de la CITES et le programme de suivi de l'abattage illicite d'éléphants (MIKE), a reçu le soutien financier du Ministère suédois de l'environnement. Au total, 41 participants de 37 pays africains ont examiné des questions relatives à la CITES, notamment : la procédure de mise en application; la formulation de résolutions et de décisions; l'examen de propositions; et la modification des propositions. Les participants se sont déclarés satisfaits du contenu de l'atelier et ont souligné combien ce type d'initiatives pouvait les aider à répondre aux besoins de mise en œuvre des conventions au niveau national.
36. En mai et juin 2011, le PNUE a représenté les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité, y compris la CITES, à des ateliers régionaux de la Convention sur la diversité biologique visant à faire le point des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité mis en place en Afrique occidentale et en Afrique orientale, qui se sont tenus, respectivement, à Dakar (Sénégal) du 22 au 26 mai 2011 et à Kigali (Rwanda) du 27 au 30 juin. En ces occasions, le point focal du Bureau régional pour l'Afrique chargé des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité a présenté des exposés sur les possibilités de synergie et de coopération entre ces accords sur la base des stratégies et plans d'action nationaux. Ces travaux ont été préparés en consultation avec les secrétariats de la CITES, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

## **Appui à la région Asie-Pacifique**

37. Le PNUE a fourni un appui technique régional à l'atelier régional de renforcement des capacités de l'ASEAN sur les procédures de la CITES et les avis de commerce non préjudiciable, qui s'est tenu à Makati (Philippines) du 5 au 17 juin 2010.
38. En décembre 2010, le PNUE a aussi organisé une réunion bilatérale entre le Secrétaire général de la CITES, le Directeur régional et le point focal des accords multilatéraux sur l'environnement de son Bureau

régional pour l'Asie et le Pacifique. Durant cette réunion, il a été convenu que le PNUE fournirait un appui logistique et technique à l'organisation de la seizième session de la Conférence des Parties à la CITES, prévue en Thaïlande en 2013. Des débats techniques ont aussi eu lieu sur l'amélioration de l'appui régional à la CITES grâce aux travaux du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique.

39. En outre, le PNUE a entrepris une mission à Apia (Samoa) en mars 2011, pour y tenir des entretiens bilatéraux, au nom du Secrétariat de la CITES, avec les administrateurs compétents du Programme régional pour l'environnement du Pacifique-Sud (SPREP) sur l'amélioration des travaux intéressant la CITES dans les pays insulaires du Pacifique. Suite à cette mission, une note d'information détaillée a été remise au Secrétariat de la CITES, qui faisait état de certaines préoccupations et suggestions spécifiques concernant le programme de travail de la CITES dans la région.
40. En mai 2011, le PNUE a représenté les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité, y compris la CITES, à un atelier régional de la Convention sur la diversité biologique, consacré à l'examen des stratégies et plans d'action nationaux mis en place dans les pays de l'Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est, qui s'est tenu à Xi'an (Chine) du 6 au 13 mai 2011. Lors de cet atelier, le point focal du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté un exposé intitulé « Les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement intéressant la biodiversité dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux », élaboré en consultation avec le Secrétariat de la CITES. Durant l'atelier, des participants sont également intervenus sur des questions intéressant le programme de travail de la CITES; des entretiens bilatéraux ont aussi pu avoir lieu avec certains pays sur des problèmes spécifiques à la CITES.

#### **Appui à la région de l'Asie occidentale**

41. La CITES reste un accord multilatéral sur l'environnement très important dans la région arabe, qui s'intéresse très sérieusement au commerce international des espèces menacées, notamment au sein du Conseil de coopération des États arabes du Golfe et des États arabes d'Afrique du Nord, en raison du dynamisme des exportations, des importations et des réexportations de faucons, d'oiseaux, de thon rouge et de bois d'aloès.
42. Le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale travaille actuellement avec le Secrétariat de la CITES et le Gouvernement saoudien en vue de l'organisation d'un atelier régional sur le renforcement de la capacité de mise en œuvre de la CITES en Asie occidentale et centrale, qui doit se tenir à Ryad (Arabie saoudite) plus tard en 2011. Le Bureau régional du PNUE dans la région soutiendra la réunion du point de vue logistique. Des accords avec le pays hôte, l'Arabie saoudite, et la Saudi Wildlife Commission (organe de gestion de la CITES) sont actuellement en train d'être finalisés.
43. Du 20 au 24 juin 2010, le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale a apporté son concours à un atelier national de formation sur les procédures d'importation et d'exportation prévues par la CITES à l'intention de parties prenantes du Bahreïn impliquées dans le commerce d'espèces sauvages. Le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) a financé l'atelier et a chargé de mission des formateurs régionaux des Émirats arabes unis, d'Arabie saoudite et de Tunisie. Des certificats ont été distribués par le PNUE et l'IFAW et la coopération régionale a été renforcée. Cet atelier s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Bahreïn pour lancer des procédures juridiques, opérationnelles et logistiques en vue d'une adhésion à la CITES.
44. Le point focal des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité pour l'Asie occidentale travaille avec le Secrétariat de la CITES à la mise à jour et à la révision régionales des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité par le biais d'ateliers visant à renforcer les synergies dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement intéressant la biodiversité, conformément au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et aux Objectifs d'Aichi (en particulier l'objectif 12 pour la CITES).

#### **Appui à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes**

45. Le PNUE a collaboré à un atelier de formation douanière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Groupe consultatif international, qui s'est tenu à Panama du 4 au 6 octobre 2010. La CITES était l'un des accords multilatéraux sur l'environnement visé par cet atelier.
46. Le PNUE a aussi collaboré avec le Secrétariat de la CITES en fournissant un appui technique en vue de l'organisation d'un atelier régional sur la CITES pour l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale intitulé « Renforcement des capacités en vue d'une application de la CITES propre à favoriser une utilisation

durable des espèces sauvages et un commerce non préjudiciable ». Cet atelier s'est tenu à Bogota (Colombie) du 6 au 10 décembre 2010.

## **Appui administratif et financier fourni par le PNUE au Secrétariat de la CITES**

### **Délégation de pouvoirs**

47. Le 1<sup>er</sup> octobre 2010, une délégation de pouvoirs a été signée entre le Directeur exécutif du PNUE et le Secrétariat général de la CITES. La signature de ce document a été l'aboutissement d'un long processus, qui a impliqué le PNUE, le Secrétariat de la CITES et son Comité permanent. Ce processus est expliqué brièvement dans les paragraphes ci-après, qui mettent aussi en lumière la nature de ce document et son objectif.
48. En 2009, le Directeur exécutif du PNUE a mis au point une procédure destinée à établir une délégation de pouvoirs pour tous les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE, afin de leur permettre d'entreprendre et de mettre en œuvre des activités de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible sans en référer au siège du PNUE pour diverses questions administratives de routine. La délégation de pouvoirs est un cadre générique adapté expressément aux besoins de chaque secrétariat.
49. La délégation de pouvoirs prévoit les conditions du transfert de compétences ainsi que l'étendue de l'autorité et de la responsabilité dont est investi le Secrétaire général. Elle concerne aussi la gestion programmatique telle qu'elle ressort de la mise en œuvre du programme de travail approuvé par la Conférence des Parties à la CITES ; la gestion de l'exécution du budget approuvé par la Conférence des Parties et de tous les autres budgets de la CITES, y compris ceux financés à l'aide des ressources des Fonds d'affectation spéciale et de l'allocation versée à la CITES à partir du compte spécial du PNUE pour les dépenses d'appui au programme ; ainsi que la gestion des ressources humaines affectées à la CITES. La délégation de pouvoirs qui vient d'être signée remplace toute délégation existante entre le Directeur exécutif du PNUE et le Secrétaire général de la CITES.
50. Plus précisément, le Secrétaire général a désormais compétence pour gérer de façon efficace et efficiente les opérations quotidiennes du Secrétariat. Conformément aux règles d'évaluation des résultats en vigueur à l'ONU, il est tenu de soumettre un plan de travail annuel qui doit être accepté par le Directeur exécutif et dont il est totalement redevable. Le Secrétaire général est responsable de la gestion et de la mise en œuvre du programme de travail chiffré approuvé par la Conférence des Parties ainsi que des activités financées à l'aide des principaux Fonds d'affectation spéciale et des ressources extrabudgétaires, des contributions à des fins déterminées et de l'allocation versée à la CITES à partir du compte spécial du PNUE pour les dépenses d'appui au programme, approuvée par le Directeur exécutif. En outre, il a pour mission de veiller au respect de toutes les dispositions des projets et instruments juridiques prévoyant l'établissement de rapports financiers et techniques. Dans ce contexte, il a pour mission de veiller à ce que toutes les politiques de l'ONU en matière d'achats, de recrutement et de vérification des comptes soient respectées. En outre, il doit veiller à ce que les ressources soient utilisées aux fins prévues, de manière efficace et efficiente en s'assurant notamment du respect des procédures de certification, d'approbation, de signature bancaire et de gestion de la petite caisse au sein du Secrétariat.
51. Le Secrétaire général rend compte au Directeur exécutif de la gestion des ressources humaines affectées au Secrétariat de la CITES et doit veiller à ce que les mesures de gestion des ressources humaines soient mises en œuvre et réalisées en temps voulu, dans la limite des effectifs approuvés par la Conférence des Parties et des budgets de la CITES et compte tenu de la politique déontologique et des normes d'intégrité en vigueur à l'ONU et des règles en matière de diffusion de l'information.

### **Fonds d'affectation spéciale pour l'éléphant d'Afrique**

52. Suite à une demande du Secrétaire général de la CITES, le PNUE s'est déclaré en faveur de l'établissement d'un Fonds d'affectation spéciale pour l'éléphant d'Afrique, ce projet ayant pris effet aux termes d'une décision du Conseil d'administration à sa vingt-sixième session tendant à la création d'un nouveau Fonds d'affectation spéciale. Les États de l'aire de répartition sont convenus d'examiner l'établissement et la mise en œuvre du Fonds pour l'éléphant d'Afrique. Trois des donateurs au Fonds, notamment l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, ont annoncé leurs contributions financières, qu'ils devaient verser début décembre 2010.

53. Compte tenu de la nécessité de trouver un hébergement plus permanent pour le Fonds, le Secrétariat et les États de l'aire de répartition sont convenus que la principale option envisageable serait la création d'un Fonds d'affectation spéciale multi-donateurs relevant du PNUE, car il s'agirait là du moyen le plus rapide et le plus direct d'établir le Fonds.

#### **Aide fournie à la CITES au titre des dépenses d'appui au programme**

54. En 2010–2011, les postes de trois membres du personnel administratif directement affectés au Secrétariat de la CITES ont été financés au titre des dépenses d'appui au programme. Il s'agit notamment des postes du responsable de la gestion administrative et financière (P4), de l'assistant administratif (G6) et de l'assistant financier (G6). En outre, 50 % de la rémunération du responsable du réseau informatique (P3) ont été financés à ce titre. Les dépenses d'appui du programme servent à financer la partie des fonctions administratives centrales du PNUE qui correspondent à l'appui fourni au Secrétariat de la CITES, y compris celles exécutées par l'ONUN ainsi que par le Bureau des services de contrôle interne et le Comité des Commissaires aux comptes de l'ONU. Ces fonctions administratives centrales sont entre autres les suivantes :

Recrutement, classement et rapatriement.

États de paie et administration des droits du personnel, y compris les indemnités pour frais d'étude, l'assurance-maladie (y compris l'appendice d), le congé dans les foyers et le rapatriement.

Le dispositif de transparence financière (pour lequel le PNUE est facturé par New York).

Les fonctions de comptabilité et de finance, y compris l'établissement des états financiers et des avis d'allocation de crédits, les comptes débiteurs et créditeurs, la gestion de la trésorerie, le recouvrement des contributions et autres fonds et leur enregistrement.

Les prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, y compris l'administration des déductions au titre de la Caisse des pensions et de l'assurance-maladie après la cessation de service.

Les biens durables.

Les vérifications internes des comptes, les enquêtes, l'inspection et les vérifications externes (dont la moitié concerne chaque année les accords multilatéraux sur l'environnement).

Le système d'administration de la justice de l'ONU.

Les transports, le service de la valise diplomatique, les visas et les laissez-passer de l'ONU.

L'Intranet et l'Internet de l'ONU, les systèmes et les services de courrier.

55. Un état complet de l'utilisation du compte des dépenses d'appui au programme figure dans l'annexe au présent rapport.

#### **Mémorandum d'accord entre le Comité permanent de la CITES et le Directeur exécutif du PNUE**

56. Au cours des mois qui ont suivi la quinzième session de la Conférence des Parties à la CITES, le PNUE et le Secrétariat de la CITES ont travaillé ensemble pour élaborer un nouveau mémorandum d'accord devant être signé par le Comité permanent de la Conférence des Parties à la CITES et le Directeur exécutif du PNUE. Le principal objectif de ce mémorandum d'accord est de mettre en lumière les services de secrétariat fournis par le PNUE à la Convention et les services d'appui connexes.
57. Le mémorandum d'accord servira de base pour le traitement des questions de coopération entre le PNUE et le Secrétariat de la CITES. Il couvre des aspects tels que la pertinence des règles et règlements en vigueur à l'ONU et au PNUE et leur applicabilité aux opérations du Secrétariat, les questions financières et budgétaires, l'appui administratif (y compris les dépenses d'appui au programme), le personnel du Secrétariat (y compris le processus de recrutement), l'évaluation du programme et l'examen de la gestion. En outre, il permettra de reconnaître et d'encourager les avantages mutuels d'un appui programmatique approprié. Le PNUE a communiqué le projet du mémorandum d'accord aux membres du Comité des Commissaires aux comptes lors de leur récente visite à Nairobi. Il s'agissait d'obtenir leur avis quant au bien-fondé de l'approche du PNUE, qui s'emploie à maintenir une solide relation administrative entre lui et la CITES. Le PNUE souhaite aussi donner suite à la demande formulée par le Conseil d'administration au paragraphe 18 de sa décision 26/9.
58. Le PNUE a fourni ses derniers commentaires au Comité permanent par l'intermédiaire du Secrétaire général le 3 mai 2011. Le document de travail préliminaire est en cours d'examen par le Comité permanent et le PNUE. Le projet d'accord devrait être achevé à temps pour pouvoir être examiné par le Comité permanent à sa soixante et unième session.

UNEP's Report on PSC use to the CITES Standing Committee

Budget 2011 OTA

| Dépenses directes effectives, dépenses d'appui au programme et dépenses totales financées par les Fonds d'affectation spéciale de la CITES en 2010 et montants prévus pour 2011 des dépenses d'appui au programme |                   |                  |                               |                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|-------------------------------|------------------|
| Source des fonds                                                                                                                                                                                                  | Dépenses directes | Pertes au change | Dépenses d'appui au programme | Dépenses totales |
| Fonds d'affectation spéciale CTL                                                                                                                                                                                  | 4'463'125         |                  | 580'206                       | 5'043'331        |
| Fonds d'affectation spéciale QTL                                                                                                                                                                                  | 4'454'550         | 312              | 298'946                       | 4'753'808        |
| <b>Total de l'ensemble des sources de fonds</b>                                                                                                                                                                   | <b>8'917'675</b>  | <b>312</b>       | <b>879'152</b>                | <b>9'797'140</b> |
| Dépenses d'appui au programme de 2011 sur la base des dépenses effectives (prévues) de 2010                                                                                                                       |                   |                  | 879'152                       |                  |
| <b>67% des dépenses d'appui au programme vont au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique</b>                                                                                                     |                   |                  | <b>589'032</b>                |                  |

Le montant total des dépenses d'appui au programme pour 2010, tel qu'il apparaît dans les comptes finals de 2010, est de 879 152 dollars

Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, budget 2011

| Titre fonctionnel                      | Nom du titulaire | Classe | Lieu d'affectation | N° IMIS | Coût du poste  | Autres dépenses | Budget total   |
|----------------------------------------|------------------|--------|--------------------|---------|----------------|-----------------|----------------|
| Responsable administratif et financier | Alicia Abalos    | P-4    | Genève (Suisse)    | 507770  | 187'000        | -               | 187'000        |
| Assistant financier                    | Noemi Reyes      | LL     | Genève (Suisse)    | 503381  | 128'000        | -               | 128'000        |
| Assistant administratif                | Philippe Brarda  | G-6    | Genève (Suisse)    | 503329  | 128'000        | -               | 128'000        |
| Responsable du réseau informatique     | 50% environ 110K | P-3    | Genève (Suisse)    |         | 110'000        | -               | 110'000        |
| <b>Autres dépenses</b>                 |                  |        |                    |         |                | 25'000          | 25'000         |
| <b>Projet de budget</b>                |                  |        |                    |         |                | 11'032          | 11'032         |
|                                        |                  |        |                    |         | <b>553'000</b> | <b>36'032</b>   | <b>589'032</b> |

| Budget de 2010 | Budget de 2011 | Budget total 2010-2011 | Dépenses 2010-2011 au 30 avril 2011 | Solde non dépensé |
|----------------|----------------|------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| 615'332        | 589'032        | <b>1'204'364</b>       | 806'694                             | <b>397'670</b>    |